

APPEL DE PROPOSITION PRODUCTION ET ÉDITION DU CALENDRIER MUNICIPAL 2022

La Municipalité de Stoke sollicite des fournisseurs pour la production et l'édition du calendrier municipal 2022 conformément aux spécifications des présentes.

ARTICLE 1 DESCRIPTION TECHNIQUE DU CALENDRIER

- Format : 8,5 pouces par 11 pouces (11 par 17, plié et broché)
- Nombre de pages : 28 pages
- Nombre de copies : 500
- Date de livraison : au plus tard le 17 décembre 2021

ARTICLE 2 OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

Le fournisseur s'engage à prendre en charge tous les frais occasionnés par la production et l'édition du calendrier, grâce à des emplacements publicitaires prévus à cet effet dans le calendrier. Le fournisseur doit fournir une épreuve pour corrections éventuelles avant l'impression définitive au plus tard le 26 novembre 2021.

ARTICLE 3 OBLIGATION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité s'engage à fournir les contenus rédactionnels et photographiques au plus tard le 12 novembre 2021.

ARTICLE 4 PUBLICITÉ

Le fournisseur prend à sa charge la recherche et la gestion de la publicité. La publicité ne doit présenter aucune connotation politique et être conforme aux lois et règlements en vigueur.

Afin de faciliter les démarches commerciales, la Municipalité s'engage à remettre la liste de ses fournisseurs et sous-traitants avec leurs coordonnées pour faciliter le démarchage publicitaire et acheminer à ces derniers une lettre d'information résumant les modalités de l'opération la semaine précédant la commercialisation publicitaire.

ARTICLE 4 COMMUNICATION

Pour toutes questions ou pour confirmer son intérêt, le fournisseur doit transmettre un avis d'intention par courriel à l'adresse greffe@stoke.ca et s'engager, le cas échéant, à respecter les obligations découlant des présentes, **au plus tard le 15 septembre 2021.**



Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière